



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

Téléphone : (819) 268-2026 / télécopieur : 268-2890
Courriel : reception@saint-paulin.ca

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, je soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

Exercice 2021	Municipalité		Organisme MRC		Traitement	Frais de déplacement MRC
	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses		
Maire	9 687	4 844			14 531	223
<i>Rémunération de base</i>			3 878	1 939	5 817	
<i>Membre du CSP présences</i>			660	330	990	
<i>Membre du conseil Présences</i>			1 430	715	2 145	
Conseiller siège #1 Claire Boucher	3 229	1 615			4 844	
Conseiller siège #2 André St-Louis	2 424	1 212			3 636	
Conseiller siège #3 Michel Bernatchez	814	407			1 221	
Conseiller siège #4 Laurence Requilé	584	292			876	
Conseiller siège #4 Nicholas Lalonde	814	407			1 221	
Conseiller siège #2 et #5 Jacques Frappier	3 229	1 615			4 844	
Conseiller siège #5 Annie Bellemare	814	407			1 221	
Conseiller siège #6 Mario Lessard	3 229	1 615			4 844	

Conformément à la loi, le présent rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.
Donné ce 28 septembre 2022,


Ghislain Lemay,
Greffier-trésorier